



# Bulletin municipal de **VEBRET**

N° 35



*Balade d'automne sur le sentier des Affurailles*

*2ème semestre 2012*

## Obligation de déclaration des lieux de détention d'équidés.

En cas de crise sanitaire chez les équidés, la rapidité d'action est la clé de la réussite et **il est indispensable que tous les lieux de détention situés sur la commune de VEBRET soient enregistrés dans la base SIRE**. Cette déclaration est obligatoire par décret n° 2010-865 du code rural du 23 juillet 2010.

### **Aujourd'hui, 5 détenteurs se sont déclarés à VEBRET mais il est probable que certains lieux ne soient pas encore déclarés !**

La déclaration concerne tout lieu où sont hébergés de façon permanente ou temporaire des équidés (cheval, poney ou âne) : pré, structure équestre, foirail, etc. Le détenteur, personne responsable d'un de ces lieux, doit se déclarer auprès du SIRE qu'il soit professionnel ou particulier, propriétaire ou non des équidés hébergés, et quelle que soit l'utilisation des équidés détenus (exception : les cliniques vétérinaires).

La déclaration est une démarche simple, avec deux possibilités de déclaration :

- Sur internet : Le détenteur se connecte sur le site [www.haras-nationaux.fr](http://www.haras-nationaux.fr) (Accès direct : <http://www.haras-nationaux.fr/demarches-sire/detenteurs-dequide.html> )
- Par papier : Le détenteur renvoie le formulaire disponible sur demande au SIRE. (Tel : 0811 90 21 31 – mail : [info@ifce.fr](mailto:info@ifce.fr) – adresse : Route de Troche – BP3 – 19231 Arnac Pompadour Cedex).

Nous sommes à votre disposition au 0810 90 21 31 ou mail [info@ifce.fr](mailto:info@ifce.fr) pour toute information

---

## Sommaire

<i>Mot du Maire</i>	3	<i>Renseignements utiles</i>	4	<i>La page d'Eliane</i>	4
<i>Marchés à Vebret</i>	6	<i>Réunion Spanc</i>	6	<i>Remise chèque</i>	7
<i>Marché de Noël</i>	7	<i>Restauration scolaire</i>	8	<i>Repas de Noël des enfants</i>	9
<i>Crédit d'impôts agriculteurs</i>	9	<i>Suite chantier jeunesse 2011</i>	10	<i>Repas des Anciens</i>	10
<i>Info CLIC Haut-Cantal</i>	11	<i>La vie qui passe</i>	12	<i>Dossier assainissement</i>	13
<i>Les travaux communaux</i>	15	<i>Conseils municipaux</i>	16	<i>Comité Animations et loisirs</i>	18
<i>Amicale Parents d'élèves</i>	18	<i>Anciens Combattants</i>	19	<i>Les diables Bleus</i>	19
<i>E.S.V.Y</i>	20	<i>Club les bruyères</i>	21	<i>Notre histoire : chaumes et chaumier</i>	21
<i>Jeux</i>	23	<i>Info armée de l'air</i>	25	<i>Info Conseil Général</i>	26

Rédaction –Documentation et articles : Mairie de Vebret (Mmes Bernard, Bhaud, Ponty) et les responsables des associations.	Publication & mise en page : Denis Letemplier.  Imprimé par nos soins.
---	--

## Le mot du Maire :

En ces temps difficiles pour la plupart d'entre nous, je pourrais m'interroger sur l'opportunité de venir vous présenter les habituels vœux de bonheur et de prospérité ! Et pourtant, pour moi, la réponse est sans aucun doute possible **OUI !**



**Oui**, plus que jamais, nous devons affronter, tous ensemble, les difficultés du moment ; **nous devons nous serrer les coudes, positiver, optimiser nos compétences pour faire face au quotidien** qui ne s'améliore guère.

Pour ma part et dans la mesure des moyens financiers de la commune je continuerai à :

- **Investir** tout en gardant un œil vigilant sur les finances de la commune afin de ne pas l'endetter tout en essayant d'apporter une amélioration à notre cadre et à notre qualité de vie.
- **Rester présente et maintenir l'engagement municipal auprès de nos associations** dont je remercie les Présidents et bénévoles pour leur volonté et leur dynamisme sans faille. Grâce à eux, face à une société en plein changement et à une indifférence individuelle grandissante une vie collective active perdure au sein de la commune.
- **Soutenir l'école de la République** qui éduque, transmet les savoirs fondamentaux à nos enfants et doit leur apporter les moyens nécessaires pour devenir des adultes responsables. Le budget de fonctionnement consacré à l'école sera toujours suffisant pour garantir sa réelle gratuité.
- **Etre solidaire de nos aînés** dont la vie devient de plus en plus dure. Le repas et la distribution des colis de Noël sont des moments de rencontre privilégiés, de partage chaleureux, emplis d'émotion et d'amour.

**N'admettons aucune fatalité sans nous battre, soyons les acteurs de notre destin et ensemble nous retrouverons quiétude et sérénité.**

*Pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, je souhaite, plus que jamais, vous présenter au nom des élus du conseil municipal et des membres du personnel communal **mes meilleurs vœux pour 2013**, vœux de santé, bonheur, amour pour chacun d'entre vous et pour vos proches.*

**Je vous invite à vous réunir  
samedi 12 janvier 2013 vers 11H  
à la salle polyvalente  
pour fêter ensemble la nouvelle année**

## Renseignements utiles :

### Mairie et agence postale

- Ouverture du lundi au vendredi : de 9 h à 12 h et 14 h à 18 h.

Tél. : 04 71 40 20 86. Fax : 04 71 40 22 30.

- Permanence de Mme Le Maire : tous les lundis et les soirs à partir de 17 h 30.

Le bulletin municipal est édité sur papier par nos soins. Il en existe une version sur le site de la mairie à l'adresse suivante : <http://pagesperso-orange.fr/mairie.vebret/bulletin.htm>

Rappel : La richesse du contenu du site (adresse : <http://perso.orange.fr/mairie.vebret>) et du bulletin municipal est fonction de la participation de tous ceux qui possèdent des informations (particulièrement les responsables des associations de la Commune) et qui voudront bien les transmettre, soit à la mairie par courrier (ou par courriel), soit par l'intermédiaire des élus ou de la secrétaire de mairie, soit à cette adresse mail [sitemairie.vebret@orange.fr](mailto:sitemairie.vebret@orange.fr)

## La page d'Eliane

### LES VIVACES

Ce sont des plantes qui perdent leurs feuilles en automne, puis les tiges réapparaissent au printemps suivant. Leurs racines sont assez fortes pour tenir plusieurs années. En exemple, les plantes aromatiques telles que : le cerfeuil, la mélisse le persil, le romarin, la sauge, etc...

Tous les rosiers ainsi que les agrumes, les arbustes (les chèvrefeuilles, escallonia, caryopteris ou spirée bleue), les grimpantes (les clématites, la bignone, les hydrangeas ou hortensias, le jasmin, etc...) font partie des vivaces, mais nous ne traiterons que des plantes.



Vous devez bien arroser à la plantation, c'est à dire verser un arrosoir d'eau (environ 10 litres). Les plantes préfèrent un arrosage important une fois par semaine en grosse quantité plutôt que de petits arrosages tous les jours. Les plantes s'enracineront mieux dans le sol.

Ensuite, il n'y a pas besoin de s'en occuper les 3 ou 4 premières années, Pas ou peu de souci d'arrosage, hormis si le temps est très sec comme cette année.

Lorsqu'une souche devient trop importante, vous devez la diviser, ce qui permettra d'en faire profiter la famille, les voisins ou les amis....

On distingue trois sortes de vivaces.

VIVACES POUR L'OMBRE		VIVACES POUR SOLEIL, MI-OMBRE ET SOL FRAIS	
Pour l'ombre, plates-bandes	Sous-bois, lisières	Plates-bandes	Lisière, massifs
Alchémille Anémone du Japon Astilbe, Campanule Hellébore Iris de Sibérie Lamier (feuillage panaché) Narcisse	Éphémère de Virginie Epimedium Fougère Hosta Cyclamen Pulmonaire	Aster Astrance, Buis Grand delphinium (couleur et variété) Dicentra spectabilis (cœur de Marie) Erigerons, Echinops, Campanule Centaurée ou bleuet Gaura de Lindheimer blanc ou rose Géraniums vivaces Heuchère ou désespoir du peintre	Ancolies Digitale Lysimaque Muguet Phlox Primevère Pulmonaire

VIVACES POUR LE PLEIN SOLEIL ET MÊME SOL SEC.		
Plates-bandes	Rocaille, talus	
Achillée, anthémis vivace	Acanthe	 <p><i>Camomille &amp; Anthémis vivaces</i></p>  <p><i>Pois vivace et Achillée</i></p>
Coquelourde (goutte de sang)	Aubriète	
Coreopsis crocosmias	Bruyère	
Gaillarde	Corbeille d'argent	
Helenium, helianthus, helichrysum	Corbeille d'or	
Hémérocalle	Epiaire laineuse	
Lavande	Euphorbe	
Leucanthème (marguerite)	Immortelle, iris	
Lis	Graminées (stipa, tenufolia...)	
Lupin	Molène	
Nepetas	Œillets nains	
Pavots	Œnothère rose	
Penstemons	Sedum	
Rudbeckia	Valériane des jardins rose ou blanche	
Santoline	Verveine de Buenos-Aires	
	Viola	

Quelques conseils :

Après une première floraison, vous pouvez rabattre à 20 cm du sol ou couper une partie des tiges pour ne pas épuiser la plante et avoir une seconde floraison.

Vous pouvez tailler à ras, cela empêchera les graines de se former.

Quand elles sont trop grandes, vous pouvez les tuteurer ou les rabattre au mois de mai : vous aurez une floraison plus tardive mais plus colorée et plus longue.

Vous pouvez renouveler les touffes à l'automne, les retailler pour remettre en forme, éviter l'envahissement et limiter la progression.

POUR LES GRAMINEES,

Vous pouvez laisser en place les tiges sèches car elles offrent des abris pour la faune auxiliaire en hiver et en plus elles sont décoratives. Vous devez les couper en février-mars.

POUR LES AROMATIQUES:

Exemple la menthe : Les feuilles sont dures et moins goûteuses si vous ne taillez pas les fleurs.



*Aster, anémone du Japon*



*Sauge, pois vivace, achillée*

# Les faits marquants du 2ème semestre 2012

Nouveau à Vebret : Marché le dimanche matin tous les quinze jours.



Depuis le dimanche 11 novembre 2012, sur la place centrale du bourg de Vebret, des producteurs installent leurs étals de fromages (GAEC Raymond), charcuterie (M. Hardouin) fruits et légumes (famille Paquin) pain et viennoiseries (famille Poux )... Ils sont un peu plus nombreux au moment des fêtes et nous souhaitons que votre accueil facilite et pérennise leur implantation. Un grand merci à tous ces producteurs qui apportent une animation bimensuelle au cœur de notre village.



## Réunion d'information du Spanc à Vebret



Jeudi 12 juillet 2012, plus d'une trentaine de personnes des communes d'Antignac, Madic, et Vebret ont répondu à l'invitation de la Communauté de Communes Sumène-Artense à la réunion d'information sur le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). Entouré des Maires et adjoints des trois communes. M. Goutilles, responsable cadre de vie, a présenté M. Julien Couturas technicien chargé de contrôler les installations existantes, la conformité et la bonne exécution des travaux de nouvelles installations. La loi sur l'eau du 31 décembre 2006, impose de nouvelles contraintes : une visite des installations est obligatoire au cours de cette année.

M. Couturas proposera par courrier une quinzaine de jours à l'avance, un rendez-vous pour l'inspection. Un numéro de téléphone est donné pour modifier la date ou l'heure si nécessaire. Le contrôle consistera à vérifier si l'ensemble est conforme à la législation : état de la fosse, présence de bacs et de regards, ventilation, bon écoulement des effluents.... La périodicité de ce contrôle est fixée à 8 ans. Le coût du contrôle de bon fonctionnement et de bon entretien des ouvrages existants est de 85,60€ TTC. Si l'installation est non conforme et s'il en résulte une gêne pour le voisinage ou une atteinte grave à l'environnement, il y a obligation de réparer dans les 4 ans (avec certaines aides possibles). Si la non-conformité n'apporte pas de dysfonctionnement grave, l'obligation de mise en conformité ne s'applique qu'en cas de vente de la maison.

Après un échange fructueux de questions réponses, M. Goutilles a assuré que les élus avaient bien conscience des efforts demandés à chacun mais que c'est une nécessité impérieuse pour garder une bonne qualité de l'eau potable.

## Septembre 2012 : Remise d'un chèque :



*La remise d'un chèque de 2 500 € a été très appréciée par la municipalité.*

Jean-François Delcamp, responsable du secteur de Mauriac, Bruno Lallias, responsable de l'agence de Saignes, Guy Teyssandier, président de la caisse locale de Saignes et ses administrateurs, ont été reçus la semaine dernière par Chantal Bernard, maire de Vebret, dans les nouveaux locaux de l'école.

A cette occasion, cette dernière a annoncé que la fondation Entreprises du Crédit Agricole avait retenu le dossier présenté par la commune, qui s'est concrétisé par la remise d'un chèque de 2.500 €, destiné à l'aménagement de l'école de Vebret.

C'est après la visite des locaux flambants neufs, que les responsables du Crédit Agricole ont remis symboliquement le chèque. Chantal Bernard a convié les personnalités à un vin d'honneur. .

## Marché de Noël

On aurait pu penser l'année dernière, que si le marché de Noël de Vebret organisé par le Comité d'animation et de loisirs avait si bien marché, c'était grâce à la curiosité que provoque une nouveauté.

Eh bien, il n'en était rien, si l'on en juge par l'affluence qu'a connue cette deuxième édition. Si le public est revenu avec autant d'engouement que l'an dernier, c'est que les nombreux stands sont particulièrement attractifs. Beaucoup y ont déniché de bonnes et belles idées de cadeaux : bijoux, livres, déco pour la maison, maquillage, maroquinerie, etc..., sans oublier de quoi satisfaire les gourmands !

Le marché de Noël de Vebret est en train de devenir un incontournable et une valeur sûre parmi les marchés qui fleurissent en fin d'année.



## Restauration scolaire

Comme chaque année les menus à thèmes sont revenus dans les assiettes de nos écoliers !

*C'est une vieille sorcière qui s'appelle*

*Graboubou, Graboubou, Grabouilla,*

*Passe par la chatière du gros chat Ramira.*

*Elle transforme en cafetière*

*les bottes de ma grand-mère,*

*se cache dans la gouttière de la maison de Nicolas.*

*Sorcière, sorcière,*

*vite cache-toi !*

*Sorcière, sorcière,*

*retourne chez toi !*



### La sorcière Grabouilla

**MENU HALLOWEEN** Concocté par la sorcière GRABOUILLA !

**Velouté de carottes**

Attention aux dents !

**Pavé de saumon sauce meunière**

Le pavé peut vous tomber sur la tête!

**Purée de potimarron et pommes de terre**

Pas de problème vos dents sont déjà toutes tombées !

**Mimolette**

Ah, ah, ah, il va vous falloir un dentier !!

**Tartelette aux pêches**

Vous trouverez certainement un moyen pour la déguster, sans dents et avec une bosse sur la tête !

Cette année le thème retenu est « **Les mois et les saisons** ». Chaque mois, nous célébrons par un dessin, un poème adapté et un menu, un évènement majeur du mois. Nous faisons de même à chaque changement de saison ! Tous les anniversaires du mois en cours sont regroupés et fêtés autour d'un gâteau réalisé par notre chef Annick!

*Chanson d'automne*  
De Paul VERLAINE

Les sanglots longs  
Des violons  
De l'automne  
Blessent mon cœur  
D'une langueur  
Monotone.

Tout suffoquant  
Et blême, quand  
Sonne l'heure,  
Je me souviens  
Des jours anciens  
Et je pleure.

Et je m'en vais  
Au vent mauvais  
Qui m'emporte  
Deçà, delà,  
Pareil à la  
Feuille morte.

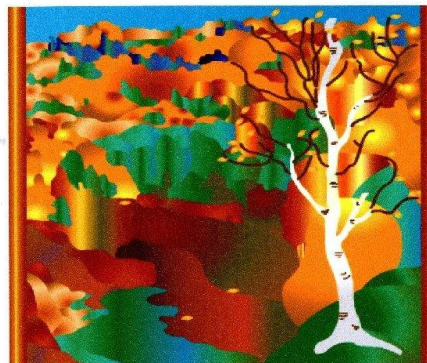
**Menu AUTOMNE**

Apéro-fruits  
Jus de pomme, noix, noisettes et raisins secs

Paupiette  
Fricassée de champignons et de pommes de terre

Fromage

Génoise fourrée confiture de châtaigne



**Menu Noël**

**Salade périgourdine**

**Saumon sauce Maître Queux Annick !**

**Pomme Dauphine**

**Brie**

**Bûche de Noël**



Le père Noël est enrhumé

Le père Noël est enrhumé  
Préparons lui du thé sucré  
Le Père Noël est enrhumé  
Je crois qu'il va éternuer!  
Atchoum! Atchoum! Pauvre Père Noël!  
Atchoum! Atchoum! Il va se soigner.

Le Père Noël est enrhumé  
Il a bu tout le thé sucré  
Le Père Noël est enrhumé  
Je crois qu'il va bientôt tousser!  
Huhum! Huhum! Pauvre Père Noël!  
Huhum! Huhum! Il va se soigner.

Le Père Noël est endormi  
Il sortira après minuit  
Le Père Noël est endormi  
Il est tout au fond de son lit  
Chchut! Chchut! Dors Papa Noël!  
Chchut! Chchut! Là haut dans le ciel.



## Repas de Noël des enfants de la cantine

Ce midi les enfants sont arrivés très excités, c'est que comme chaque année, le menu du repas de Noël a été tenu secret jusqu'au dernier moment ! Il est là le menu, posé devant chaque verre ! Si certains gourmands tiennent à savoir tout de suite ce qu'il y aura dans leur assiette d'autres prennent le temps de regarder le dessin accompagnant le menu et des petits demandent timidement à ce qu'on leur lise le poème figurant au dos de la feuille !

Après une bonne salade périgourdine fort appréciée de tous, le saumon accompagné de pomme dauphine et le fromage, c'est avec gourmandise qu'ils ont savouré les délicieuses bûches de Noël entièrement faites maison par notre chef Annick !



A la sortie chaque enfant a reçu des mains d'une adjointe un Père Noël en chocolat offert par la mairie et pendant ce temps Mme le Maire photographiait cet heureux moment. Ceux qui étaient absents de ce repas n'ont pas été oubliés, leur Père Noël leur a été remis dès leur arrivée à l'école!

## Crédit d'impôt pour le remplacement des agriculteurs :

Communiqué du cabinet de Pierre Jarlier , Sénateur du Cantal )

Fin octobre dernier, Pierre Jarlier avait interpellé Stéphane Le Foll sur la non-reconduction dans le cadre du projet de loi de finances pour 2013, du crédit d'impôt dont bénéficient les agriculteurs pour se faire remplacer sur leur exploitation lors de leurs congés.

A la suite de ses démarches, le Ministre de l'Agriculture a informé Pierre Jarlier, le 11 décembre dernier, de la volonté du Gouvernement de reconduire ce dispositif pour quatre ans.

Cette mesure qui a été mise en place par la loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006 permet d'obtenir une prise en charge à hauteur de 50% du coût occasionné par le remplacement, sur une durée de 14 jours maximum.

Selon le Sénateur, « la poursuite de ce dispositif est une bonne nouvelle pour les agriculteurs qui sont présents sur leur exploitation chaque jour de l'année et pour qui les congés sont essentiels à leur qualité de vie ».

Chaque année, 20 000 agriculteurs bénéficient de ce dispositif. Les 165 000 journées de remplacement pour congés ont permis dans le même temps, l'emploi de 800 salariés.

Et le Sénateur de conclure, « en ces temps de crise économique et de l'emploi il convient de ne pas affecter davantage la compétitivité du secteur agricole déjà très affaiblie en particulier dans les territoires de montagne ».

## Suites du chantier de jeunesse de 2011

Alice est une étudiante roumaine qui habite à Bucarest. En ce moment, elle est à l'université en sciences politiques à Toulouse.

Au mois de juillet 2011, elle était responsable du chantier jeunesse qui a refait le mur autour de l'église de Vebret. Elle a eu un coup de cœur pour notre commune et c'est avec plaisir que nous l'avons hébergée pour ses vacances de Toussaint à Montpigot. Elle revient passer les fêtes de fin d'année avec nous. Elle vous envoie ce texte. :



Le temps passe et il ne pardonne pas ! Jeunes ou âgés, le temps reste toujours notre pire ennemi qui agit silencieusement mais qui produit de profondes cicatrices. Heureusement, les exceptions à ce processus sont les souvenirs qu'on garde et que personne ne peut déformer. Revenue dans l'endroit d'un de mes plus beaux souvenirs, je constate avec satisfaction qu'ici, le temps est encore patient. C'était bien admirable de retrouver un Vebret sain et sauf, qui a conservé son esprit jeune mais conscient, qui m'a reçue avec ses bras et portes grand ouverts malgré une longue absence.

Ainsi, je veux particulièrement remercier Alain et Martine Serre pour m'avoir accueillie dans leur maison comme si j'étais un de leurs enfants, mais aussi tous ceux qui m'ont reçue dans leur maison comme un vieil ami. Je suis donc très heureuse d'avoir eu la chance de revoir des amis et des lieux bienaimés ; même si le temps passé à Vebret fut court, c'est la qualité qui importe. Mon seul regret, c'est l'absence physique de Michel Bhaud, la personne qui connaissait les réponses à toutes mes questions ; il est toujours parmi nous par toute son expérience qu'il a partagée avec nous et par la merveille de ses histoires.

Merci Vebret d'être toujours là, comme je te connais.

Bonnes fêtes de fin d'années à tous.

Alexandra Negrut (Alice)

D'autres membres du groupe souhaitent une bonne année 2013 aux Vebretois.

Cansu Aksu (Turquie), Dahee Kim (Corée du Sud), Elena Ovechkina (Russie), Lilly Song (Corée du Sud), Paula Rodilla (Espagne).

*Alain Serre*

## Le repas des anciens

Samedi 22 décembre, nos aînés se sont réunis une nouvelle fois pour fêter Noël à la salle polyvalente de Vebret. Mis en gaieté et en appétit par la soupe de champagne (recette de Mme le Maire !) et ses mises en bouche, c'est avec un bel appétit qu'ils ont fait honneur au différents plats, servis comme chaque année par nos bénévoles, personnels de la cantine scolaire et conseillers municipaux. Le repas, très convivial, a été



animé par Alain Serre et Pierre Juillard. Un grand merci à tout ce petit monde de femmes et d'hommes qui savent se mettre à la disposition de tous de façon si naturelle et ô combien généreuse !



Le menu a été fort apprécié et pour la bonne digestion de ce repas copieux nul n'a eu besoin de faire une longue promenade digestive, la « goutte » servie par Mme le Maire (merci tonton !) a comme chaque année fait des merveilles ! Et c'est d'humeur sereine et d'un pas assuré que chacun est rentré chez lui à la tombée de la nuit !

Coordinatrices en gérontologie :

**M<sup>me</sup> CHASSARD Géraldine**  
**M<sup>lle</sup> LAVIALLE Valérie**

n° de téléphone :

**04.71.78.25.10**

Adresse :

**CLIC du Haut Cantal**  
**Place de la gare**  
**15 400 RIOM ES MONTAGNES**

Fax : **04.71.78.29.51**

Email : **clic@pays-gentiane.com**  
**vlavialle@pays-gentiane.com**



# C.L.I.C

## DU HAUT CANTAL

**Centre Local d'Information  
et de  
Coordination en gérontologie**

**Vous êtes âgés de 60 ans ou plus,  
Vous avez une personne âgée dans votre  
entourage,**

**Vous êtes un professionnel intervenant  
auprès de personnes âgées,**

**le CLIC, service gratuit, est un lieu:**

- d'accueil, d'écoute, d'information
- de conseil et d'accompagnement
- d'orientation et de coordination...

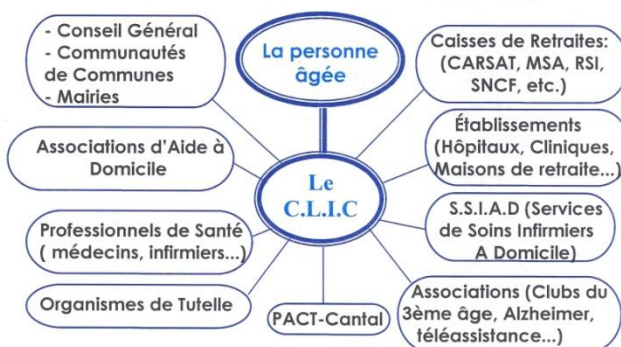
**...à votre service.**



### **Le CLIC vous accueille pour :**

- Vous **informer** sur l'ensemble des dispositifs en faveur des personnes âgées : services de soutien à domicile (aide ménagère, téléalarme, portage de repas,...), structures d'accueil pour personnes âgées... et vous **transmettre les coordonnées** des différents services.
- Vous **aider à constituer vos dossiers** de prise en charge (aide ménagère, Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), aide sociale à l'hébergement, ...).
- **Procéder à une évaluation globale de votre situation** en respectant votre projet de vie et **élaborer un plan d'accompagnement personnalisé en coordonnant** l'action des différents professionnels.
- Vous **orienter** vers les organismes susceptibles de répondre à vos besoins dans le respect des attributions et des compétences de chacun.

### **Le CLIC travaille avec tous les partenaires qui agissent autour de la personne âgée**



### **Le CLIC peut se déplacer à votre domicile ou vous accueillir :**

#### **> SUR RENDEZ-VOUS**

de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h  
à **RIOM-ES-MONTAGNES** (cf. adresse au dos)

De 10h à 12h le mardi  
à la mairie de **SAIGNES**

De 14h à 16h le mercredi  
à la maison de santé de **CONDAT**

De 10h à 12h le jeudi  
à la mairie de **CHAMPS SUR TARENTEINE**

### **Secteur d'intervention du CLIC du Haut Cantal : (35 communes)**

**Communauté de communes Pays Gentiane :**  
Apchon, Cheylade, Le Claux, Collandres, Marchastel, Menet,  
Riom-ès-Montagnes, Saint-Amandin,  
Saint-Etienne de Chomeil, Saint-Hippolyte, Trizac, Valette.

**Communauté de Communes Sumène Artense :**  
Antignac, Bassignac, Champagnac, Champs-sur-Tarentaine/  
Marchal, Madic, La Monselie, Le Monteil, Saignes, Sauvat,  
Trémouille, Vebret, Veyrières, Ydes.

**Communauté de Communes du Cézallier :**  
Chanterelle, Condat, Lugarde, Marcenat, Montboudif,  
Montgreleix, Saint-Bonnet de Condat.

**Ainsi que les communes de** Beaulieu, Lanobre, Saint-Pierre

# La vie qui passe

## DÉMOGRAPHIE

### Naissances :

- PRADEYROL Théo, né le 08 août 2012 – Champassis
- MAGNE Aurélien né le 21 décembre 2012 – Le Bourg

**Décès :** (*Mise à jour :* Dans une précédente version, une erreur de retranscription avait fait noter M. Baduel à la place de M. BRUEL ; avec toutes nos excuses aux familles)

- le 05 août 2012 - Monsieur BRUEL Jean, André, Rémi, Joseph - Couchal
- le 20 octobre 2012 - Madame MARTIN Jeannine Elise épouse FRACZAK - Cheyssac

## NOUVEAUX HABITANTS

- M et Mme MOREAU et leurs enfants - La Vergne Petite
- Melle POIGNEAU Mylène et M. MAGNE Cyril - Le Bourg
- M. RIGODON Daniel - Verchalles
- M et Mme CHIRAC - Cheyssac
- Mme SERRE Sylvie - La Maisonnette de Lachamp.
- Mme JOURNIAC Jocelyne - La Salvinie
- M. et Mme FERRAGU – La Besseyre
- Mlle DAURELLE Delphine, M. ARNAL Dimitri et leurs enfants – Le Bourg

## L'urbanisme en 2012

Demande de Permis de construire : 8

Demande de Modification de Permis de construire : 2

Demande de Certificat d'urbanisme : 14

Demande de déclaration préalable : 9

# Infos municipales

## Réseaux et stations d'assainissement collectif

Une visite de la police de l'eau faite le 2 août 2011 a entraîné une lettre du préfet du 8 décembre 2011 nous indiquant les dysfonctionnements des systèmes d'assainissement collectif de la commune de Vebret.

**Etat initial :** Actuellement, il y a trois stations d'épuration :

Une pour le bourg, située dans le pré devant l'église à gauche de la Sumène avec une capacité de 150 EH (équivalents habitants), et une pour Les Lampradets et Couchal, située en face dans le pré à droite de la Sumène de 100 EH.



*La station d'épuration du bourg*  
Déversoir d'orage (à droite)  
- Dégrilleur (à gauche) puis décanteur  
digesteur et rejet dans la prairie pour  
aller à la Sumène



*le dégrilleur*

Toutes deux, des années 60 n'assurent qu'un prétraitement des effluents, insuffisantes pour respecter les normes de rejet minimales de la réglementation.

*La station d'épuration de Couchal*

Déversoir d'orage (ci-dessous)



- Dégrilleur (décanteur digesteur (ci-contre) et champ d'épandage à priori non fonctionnel



Celle de Cheyssac (filère à lit bactérien), de 100 E.H. fut construite en 1992. Malgré l'existence d'un réseau séparatif, trop d'eaux parasites permanentes et des eaux pluviales arrivent à la station. le développement bactérien ne se fait pas du fait de la dilution des effluents et entraîne une pollution du Soulou.



déverseur d'orage



et dégrilleur de la station de Cheyssac.

Le réseau de collecte au bourg, ancien en béton (sauf au lotissement en PVC) mesure 1087 m. Le réseau de collecte de Couchal, ancien en béton (sauf aux Lempradets en PVC) mesure 1906 m. Le réseau de collecte à Cheyssac, plus récent en PVC mais avec des points laissant entrer les eaux parasites mesure 3273 m (total 6266 m).

**Les travaux :** Déjà une inspection avait été faite en 1997 : elle montrait des défaillances. Sous la pression du Préfet, avec l'aide de M. Jean, de la délégation territoriale de Mauriac pour la DDT 15 (*délégation Départementale des territoires du Cantal*), nous nous sommes résolus à lancer une étude diagnostic de l'état actuel des réseaux et stations d'épuration.

Après un appel d'offre cet été, nous avons sélectionné le bureau d'études C2EA (coopérative d'études en eau et assainissement) au Parc Technologique La Pardieu de Clermont-Ferrand qui a déjà travaillé pour Sauvât et est actuellement à Ydes. Le montant de cette étude s'élève à 13 499 € HT (soit 16 144,80 TTC avec TVA à 19.6%) avec des subventions d'environ 50% (Agence de l'eau et DDT du CG Cantal).

Il a été convenu que C2EA est chargée de faire la synthèse des documents existants et la reconnaissance des réseaux sur le terrain les 28, 29 et 30 novembre 2012 ; pré diagnostic du fonctionnement des réseaux, recensement des anomalies, rapport initial et les plans avant Noël 2012 contrôle des 2 stations d'épuration en période de nappe haute et inspections nocturnes des réseaux.

**Tout en restant vigilants, ne soyez pas étonnés que des personnes arpentent les zones concernées par l'assainissement, de jour comme de nuit durant les prochains mois, c'est pour leur travail !.**

2<sup>ème</sup> étape : Inspections Télévisées (ITV) et hydrocurage préalable, sous traitée à la société DUBOST Assainissement située à Maringues (63) des tronçons de réseaux repérés dans la première étape avec un second rapport envoyé aux différents interlocuteurs à ce stade de l'étude.

3<sup>ème</sup> étape : Elaboration d'un programme de travaux chiffré et hiérarchisé permettant à la collectivité de mieux cerner ses priorités d'intervention en matière d'assainissement collectif selon les nécessités et les possibilités de financement C'est en possession de tous ces éléments que la commune pourra établir le plan définitif de réalisation et de financement des travaux .

## Les travaux :

### Travaux de voirie :

Comme chaque année, tenant compte de la promesse que nous avons faite en début de mandat, nous avons consacré un budget d'investissement d'environ 40000€ pour la réfection des voiries municipales. Cette année des travaux ont été effectués sur la route le Bouchet – Rochemont pour un montant de **23214,95€**



et sur l'axe Verchalles – Cheyssac pour la somme de **22453,41€**. Naturellement, à côté de ces travaux importants, des petits travaux d'entretien ont été réalisés régulièrement, généralement à la demande des administrés.



### Réseau bois :

Après un léger retard pris au démarrage, les travaux ont enfin commencé et le réseau bois devrait être fonctionnel dès l'hiver prochain. L'ensemble du gros-œuvre nécessaire à la mise en place de la chaudière est maintenant terminé et celle-ci devrait être mise en place en janvier. Evidemment cela ne signifie pas que les travaux et les désagréments qu'ils occasionnent seront terminés pour tous ceux qui empruntent régulièrement les voiries proches du centre – Bourg ! L'installation du réseau reliant la chaudière à l'ensemble des bâtiments communaux va nécessiter le creusement de tranchées traversant la place. La réalisation du réseau bois représente un coût total de **199094€**. Son financement est assuré par des subventions (FEDER 19206€, DGE (État) 58158€, Région 9603€, Conseil général 9603€, ADEME 9590€) pour un montant global de **106160€**, les **92934€** restants ayant déjà été budgétisés par la municipalité sans avoir recours à l'emprunt !



Si nous vous rappelons que les bâtiments qui seront chauffés par le réseau bois le sont actuellement par le fuel et l'électricité, vous imaginerez sans peine les économies de fonctionnement que la municipalité réalisera dès l'année prochaine ! Savoir que vos impôts sont utilisés à bon escient, devrait vous aider à mieux supporter les quelques inconvénients routiers des prochains mois !

### Rénovation d'un 2<sup>ème</sup> logement locatif dans le Presbytère :



Hall d'entrée

Cet appartement (T3) dont le projet a été confié au cabinet d'architecture **Ligne Droite A** de Riom-es-Montagnes, occupera la partie non encore rénovée du bâtiment. L'étude retenue protégera bien l'indépendance du nouvel appartement par rapport à l'ancien. L'entrée de cet appartement se fera par l'arrière du terrain.

L'estimatif de cette opération immobilière est de **105735,24€**. Pour le moment les subventions obtenues pour ce projet sont de **30347€** (DETR **21147€** et Conseil général **9200€**). La somme restante à la charge de la municipalité a déjà été budgétisée sans recours à l'emprunt. Les travaux ont déjà débutés !

## **Les réunions du Conseil municipal**

Désormais, le bulletin présente un condensé des conseils municipaux. Le compte-rendu intégral de chaque réunion est consultable en Mairie ou sur le site internet de la mairie à l'adresse :

<http://pagesperso-orange.fr/mairie.vebret/reunions.htm>

### **CONSEIL MUNICIPAL 07 septembre 2012**

#### **Sinistre dégradation du 21 mai 2012**

- Facture 'remplacement porte de la Mairie' par l'Entreprise Gatiniol pour un montant de 7 056.40 € TTC  
- Facture 'réparation du véhicule de Madame le Maire pour un montant de 3 156.14 € TTC et facture 'location du véhicule de remplacement pour un montant de 529 € TTC (13 POUR, 1 ABSTENTION René GERVAIS) remboursées par Madame le Maire dès que le dossier sera réglé.

- Note d'honoraire du Cabinet AURIJURIS. Le conseil municipal après avoir délibéré, par 13 POUR, 1 ABSTENTION (René GERVAIS) accepte le règlement de la facture des frais honoraires (inconnus à ce jour).

**Vectorisation du Cadastre** Accord pour signature d'une convention avec la DGI, la Communauté de Communes, le Conseil Général du Cantal... concernant la vectorisation du cadastre par la CCSA.

**Budget** - Transfert du compte C/73925 (- 1144 €). Vers le compte C/7325 (+ 1144 €)

**I.A.T (Indemnité d'administration et de technicité)** L'I.A.T. (non obligatoire).est maintenue aux agents titulaires et non titulaires (13 POUR, 1 ABSTENTION René GERVAIS).

**Horaire de travail agent communal** Les horaires de travail de l'adjoint technique territorial affecté aux services techniques seront pour toute l'année du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00 sauf demande exceptionnelle de Madame Le Maire.

**Crépis école** : Demande de subvention DETR 2012 pour le financement du crépi de l'école.

Demandes d'aide au titre de la réserve parlementaire de Monsieur MEZARD Jacques, Sénateur et d'aide auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour le financement du crépi de l'école.

**Ancien presbytère** Consultation des esquisses du projet.

Demande d'aide auprès de Monsieur MARLEIX Alain, Député au titre de sa réserve parlementaire.

**Demande d'acquisition de terrain communal** Accord de vente à 2 €. le m<sup>2</sup> (avec l'ensemble des frais liés à la transaction) d'une partie du chemin communal situé devant une maison au fond de la place de Couchal.

#### **Questions diverses**

**Bilan du Camping** Le bilan du camping saison 2012, est cette année exceptionnellement positif.

**Assainissement** 07/09/2012 réception des plis, lundi 10/09/2012 ouverture des plis pour l'étude sur l'état des réseaux et stations d'assainissement puis semaine 38, attribution après la vérification des dossiers.

**Cimetière** M. Teil et M. Thalamy informent qu'une liste provisoire des concessions pouvant être considérées en état d'abandon a été dressée. M. Thalamy et M. Ponty ont effectué le classement des archives du cimetière afin d'entreprendre la recherche des ayants droits des concessions figurant sur la liste provisoire.

**Réseau bois** Résultats de l'appel d'offre du réseau bois. Les entreprises ci-dessous ont été retenues.

- Démolition maçonnerie - Entreprise FROSIO Riom pour 45635.04 € TTC - Serrurerie - BRL SUCLA Ussel pour 22 628.32 € TTC - Plâtrerie - Peinture - Alain ALBESSARD Mauriac pour 9 957.90 € - Chauffage - Lavergne Pleaux pour 160 453.03 €.

**Assurances** Madame le Maire va lancer une consultation pour l'ensemble des assurances de la commune.

### **CONSEIL MUNICIPAL 23 novembre 2012**

#### **Travaux réseau bois**

Montant estimatif 188 000 € H.T. en 2011, les subventions obtenues sont FEDER : 19 206 €, DGE : 58 158 €, Conseil Général : 9 603 €, Conseil Régional 9 603 €, ADEME : 9 588 €.

12 POUR et 1 ABSTENTION (René Gervais) le plan de financement, et la réalisation du réseau bois.

#### **Travaux ancien presbytère**

12 POUR, 1 ABSTENTION (René Gervais) concernant l'avant projet sommaire pour un montant de 105 735,24 € H.T., le plan de financement, la réalisation des travaux pour la création d'un appartement locatif dans l'ancien presbytère. L'appartement sera de type F3, l'Architecte Ligne Droite a réalisé les plans. Les



subventions pour le financement des travaux obtenues à ce jour : DETR 2011 : 21 147 €, et Conseil Général : 9 200 €.

Résultats de l'appel d'offre (Commission d'attribution du 5 novembre 2012).

– Démolition – Gros oeuvre – Entreprise Frosio Riom pour tranche ferme 18 385.07 € H.T. ; – Couverture – Zinguerie – Entreprise Couderc Riom pour 3 551.45 € H.T.; – Charpente/Menuiseries intérieures – Entreprise Claude Antignac Riom pour tranche ferme 9 877.03 € H.T.; – Menuiseries extérieures – Entreprise Claude Antignac Riom pour tranche ferme 6 355.15 € H.T. – Serrurerie – Entreprise Lours Riom pour 5 300.00 € H.T.; – Plâtrerie – Isolation – Entreprise Albessard Mauriac pour 8 449.58 € H.T.; – Peinture – Entreprise Albessard Mauriac pour 4 695.73 € H.T.; – Carrelage – Faïence – Entreprise Ferrié Bort-les-Orgues pour 5 763.28 € H.T.; – Revêtements de sols – Entreprise Rollier Murat pour 1 064.30 € H.T. ; – Plomberie – Sanitaire – Entreprise Calmels Petitfour Saint-Flour pour 5 434.42 € H.T.; – Electricité - VMC – Entreprise Faurie Riom pour 5 004.00 € H.T.

#### **Etude diagnostic assainissement**

Suite à un dossier de consultation réalisé par les services de la DDT de Mauriac, la société C2EA (clemont-Fd) a été retenue, à l'unanimité, (montant de 13 499 € H.T en tranche ferme et 1 550 € en tranche conditionnelle) pour : - Synthèse des documents existants et reconnaissance des réseaux sur le terrain les 28, 29 et 30 novembre 2012 ; pré diagnostic du fonctionnement des réseaux, recensement des anomalies, rapport initial et les plans avant Noël 2012 contrôle des 2 stations d'épuration en période de nappe haute et inspections nocturnes des réseaux.

Demande de subventions à l'Agence de l'eau Adour Garonne et au Conseil Général.

#### **Etude de la réhabilitation de l'école de Couchal**

Accord, à l'unanimité, pour une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec LOGISENS (1 500 € H.T), l'intervention de l'Agence d'architecture BARTHELEMY (1 000 € H.T), du bureau de contrôle Socotec (1 100 € H.T.) en vue d'un dossier relatif à l'aménagement de logements locatifs dans l'ancienne école de Couchal.

#### **Contrat développement territorial**

Acceptation, à l'unanimité, de l'avant projet sommaire d'aménagement, réalisé par l'Agence BARTHELEMY, de 7 logements locatifs (1 studio, 4 T3 et 2 T2) dans l'ancienne école de Couchal. L'estimation de ces travaux s'élèverait à 560 000 € H.T. Ce projet est identifié dans le contrat de développement territorial signé entre la Communauté de Communes Sumène-Artense et le Conseil Général, ce qui permet de solliciter celui-ci pour un montant de 9200 € par appartement soit au total 64 400€.

**Bureau du Foot** : La personne ayant demandé ce local n'est plus intéressée.

**Cantine** Pas d'augmentation du prix des repas en janvier 2013. (enfant à 2.35 € ; adulte à 4.60 €.)

**Honoraires Avocat** Acceptation à l'unanimité, du règlement de la facture des honoraires de l'avocat pour la défense des intérêts de la Commune d'un montant de 670.80 € TTC et par 12 POUR, 1 ABSTENTION (René Gervais) du règlement de la facture d'un montant de 551.20 € TTC pour la défense des intérêts de Madame le Maire (montant qu'elle s'engage à rembourser dès la clôture du dossier).

#### **Engagement des dépenses d'investissements 2013**

Autorisation à l'unanimité à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (hors crédits de la dette) avant le vote des budgets primitifs Commune et Assainissement.

**Récapitulatif des travaux réalisés en 2012** Conformément à la réglementation en vigueur, Madame le Maire récapitule au conseil municipal les travaux qui ont été réalisés en 2012 pour les sommes suivantes :

Opération : voirie Verchalles Cheyssac : 22453.41 €	Opération : travaux église – croix : 932.88 €
Opération : acquisition mobilier matériel : 182.99 €	Opération : bâtiments communaux : 9 67.92 €
Opération : acquisition mobilier matériel : 4 648.13 €	Opération : construction écoles : 4580.33 €
Opération : acquisition mobilier matériel : 920.00 €	Opération : réseau bois : 5441.80 €
Opération : voirie Le Boucher Rochemont : 23 214.95 €	Opération : réseau bois : 448.50 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, entérine les travaux réalisés en 2012.

#### **Questions diverses**

**CLIC** : Compte rendu d'Eliane Ponty d'une réunion sur le CLIC du Haut Cantal (Centre Local d'Information et de Coordination en gérontologie), le CLIC a pour mission d'écouter, d'informer, de conseiller, d'accompagner, d'orienter les personnes âgées de 60 ans ou plus, ainsi que leur famille. Une information sera diffusée dans le prochain bulletin municipal.

**Ecole** : Question concernant la mise en place des poteaux à linge dans la partie herbe de la cour de l'école. Madame le Maire explique que l'espace vert ne sera pas mis à la disposition des enfants tant que le danger représenté par les poteaux en ciment ne sera pas résolu par la mairie.

# **LA VIE DES ASSOCIATIONS**

## **COMITÉ D'ANIMATIONS ET DE LOISIRS DE VEBRET**

Suite à l'Assemblée Générale qui a eu lieu le 21 septembre 2012, voici la composition du bureau :

Présidente : Mme POIGNEAU Annick  
Secrétaire : Melle POIGNEAU Mylène

Vice-présidente : Mme ROBERT Béatrice  
Trésorière : Mme POUGET Magalie

Les Membres actifs sont: BAZAN Raphaëlle, BESSON Audrey, BOYER Renaud, JOUVE Ludivine, JUILLARD Cédric, MAGNE Danielle, MOULIER Steven, NEYRAT Christelle, POIGNEAU Noémie, POIGNEAU Patrick, PONTY Eliane et SERRE Alain.

Les futurs manifestations sont les suivantes :

- le 3 novembre 2012 Concours de Belote
- le 25 novembre 2012 Marché de Noël
- le 2 février 2013 Repas dansant
- le 16 mars 2013 Quine
- le 11 mai 2013 Bal
- les 9, 10, 11 août 2013 Fête du Village.

La Présidente, Annick POIGNEAU

---

## **AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES DE VEBRET**

Nous venons de renouveler le bureau de l'amicale des parents d'élèves de l'école de Vebret .

Présidente : GARDÈS Caroline  
Vice-président : DAUPHIN Philippe  
Trésorier : MEUNIER Fabrice  
Vice trésorière : BESSON Marie  
Secrétaire : MARCHAND Carine

Membres actifs : Patricia Mommalièr, François Van-Dijk, Sylvie Afonso, Patricia Dabrowski, Patrick Dorinet,... accompagnés de nombreux bénévoles.

Nous ferons de notre mieux pour mener à bien cette responsabilité dans laquelle nous avons bien voulu nous engager pour le bénéfice de tous les enfants de l'école. Ces places peu prisées mais souvent critiquées sont très difficile à gérer autant physiquement que moralement .Soyons tous un peu tolérants et pensons que cette association est créée pour le bien de nos enfants .Merci de votre compréhension

Nous remercions et félicitons d'abord le bureau et les membres de l'amicale des années précédentes qui nous transmettent l'association dans une bonne situation financière nous permettant d'envisager sereinement la possibilité de nouveaux projets.

Dans l'immédiat, 4 manifestations sont programmées :

- Samedi 19 janvier 2013 : Concours de belote à Vebret
- Samedi 23 février 2013 : Concours de belote à Antignac
- Dimanche 14 avril 2013 : Quine à Vebret
- kermesse de fin d'année

Le goûter de Noël a lieu cette année le vendredi 21 décembre l'après-midi, avec la distribution des cadeaux.

Nous souhaitons à tous, une très bonne nouvelle année.

la Présidente, Caroline Gardès

## **ASSOCIATIONS DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE DE VEBRET**

L'association :

a commémoré dans l'année ses trois dates nationales d'histoire.

a participé aux obsèques de nos quatre anciens combattants, et, renouvelle ses condoléances à la famille. Union fédérale existe depuis 1917 ; c'est en 1973 qu'est née l'association des Anciens Combattants de Vebret.

En date du 10 octobre 2012, nous avons effectué un voyage en « Haute-Vienne ; ORADOUR S/GLANE, village massacré par les S.S. le 10 juin 1944 » matinée libre pour la visite et restaurant dans le bourg avec un bon accueil ; à LIMOGES, visite touristique en petit train.

Le thème du voyage a été réalisé : mémoire, souvenirs, histoire, culture et union.

Effectif présent :

- Parité hommes, femmes ;
- Retraités toutes corporations : ouvriers, cadres, fonctionnaires, artisans, commerçants, agriculteurs, etc...
- Toutes communes du Canton : Saignes, Le Monteil, Sauvat, Ydes, Lagnac, Champagnac, St-Pierre, Bort-les-Orgues, Antignac, La Monselie, Vebret, etc...

Merci de votre présence pour cette belle union. Près de 40 années de vie de notre association et on peut se féliciter que 2012 se termine par le bouquet ci-dessus ; aussi, bon courage pour la suite.

- Cérémonie du 11 novembre 2012 : malgré une heure tardive, au monument aux morts, une forte présence était là avec des enfants des écoles et leur professeur (un message de l'Union Fédérale lu par un élève) ; un repas de 29 convives a été servi au restaurant du pont que nous remercions chaleureusement de l'accueil.

A chacun de vous, bonne et heureuse année pour 2013.

Le Président, René Bonhomme.

---

## **AMICALE DES DIABLES BLEUS**

### **67<sup>e</sup> anniversaire de la Sidi-Brahim**

Qu'est-ce que la journée de la Sidi-Brahim ? C'est la célébration des combats en Algérie par la compagnie des chasseurs. La 1<sup>ère</sup> compagnie de chasseurs qui fut créée en 1837 à Vincennes par le Duc d'Orléans - fils aîné du roi Louis Philippe. Cette nouvelle formation où tout a été étudié pour faciliter la rapidité dans l'exécution était adoptée en 1840 . En 1878 furent créées les troupes de montagne, les chasseurs alpins. 9 bataillons de chasseurs à pied furent créés dont le 8<sup>e</sup> qui s'illustra en Algérie au Marabout de Sidi-Brahim en 1845. C'est pourquoi la lecture de ces combats restent un temps fort de la célébration de Sidi-Brahim. Les contingents les plus importants se trouvent en zone de montagne.

le Cantal possède deux amicales . Murat et Sumène-Artense, sachant que 125 amicales existent sur toute la France et que c'est dans les années 70 que fut créée par Raymond Vechambre de « Montpigot » l'Amicale des « Diables Bleus » Sumène-Artense qui a son siège à Vebret. Lesquels déclarent "être les ambassadeurs de cette région du Cantal et fiers de la représenter".

C'est la raison pour laquelle ils s'attachent à célébrer la Sidi-Brahim chaque année dans une commune de Sumène-Artense ou du canton de Champs à laquelle sont conviées les autres amicales, et ce, à titre de réciprocité.

Le dimanche 14 octobre, le 167<sup>e</sup> anniversaire des combats de Sidi-Brahim fut célébré à Beaulieu et à Lanobre : cérémonie religieuse avec hommage à Monsieur Thalamy - ancien chasseur - dépôt de gerbe au monument aux morts - lecture des combats et remise de médailles ont marqué cette journée empreinte de respect et d'émotion. Au cours de cette cérémonie, les membres de l'Amicale ont été heureux d'accueillir le Président Régional Languedoc-Roussillon Teyssier qui a remis à François Buche la médaille de bronze avec palme de porte-fanion - le Président Maurice Lemmet a également remis la médaille de bronze à René Moins « Ancien du 8<sup>e</sup> BCP » et à Gilbert Heurtaux « Ancien du 11<sup>e</sup> BCA ». Daniel Chevalyre- conseiller général a remis à

Annie Dalmas - sœur de l'ancien Président, le diplôme de reconnaissance pour son dévouement au sein de l'Amicale. Etaient

également présents les Maires de Lanobre, Beaulieu, Champs et Saignes ainsi que le Commandant de Gendarmerie du Cantal. Et pour terminer cette cérémonie commémorative, chants et traditions ont accompagné le repas qui a réuni tous les participants à la salle des Peupliers.

Le récit des combats de Sidi-Brahim a été prononcé par la collégienne Léa Martin et Armand Durif a porté le cousin pour les distinctions.

---

## **ENTENTE SPORTIVE VEBRET-YDES (E.S.V.Y.)**

Présidée par Nicolas PONS, l'ENTENTE SPORTIVE VEBRET-YDES a repris cette nouvelle saison dans la stabilité. Si l'encadrement a un peu changé, Julien PAUPARD et Julien SERRE devenant co-entraîneurs et Alain NAVECH responsable de l'équipe 2, l'effectif des joueurs est resté quasiment identique pour les groupes 1 et 2 et la volonté des dirigeants de créer une équipe 3 a pu être réalisée avec l'apport d'anciens et de nouveaux joueurs et c'est Sébastien PONS qui en a pris la charge. Cela démontre la bonne vitalité de l'entente et aussi de l'excellente ambiance qui y règne.

De plus, en plus de Gérard BESSON, elle dispose d'un second arbitre, Pascal JUILLARD, dirigeant, qui vient d'obtenir son examen. Les résultats sont bons pour l'instant mais l'objectif principal du club est de pérenniser cette fusion tout en conservant cette convivialité et en essayant de promouvoir ses jeunes. L'équipe 1 est actuellement sixième de sa poule en EXCELLENCE. Dans un championnat au niveau plus relevé que celui de l'année dernière, sa tâche est plus compliquée mais elle va tenter de finir dans la première partie du classement.

L'équipe 2 a bien démarré puisqu'elle est en tête de sa poule et s'est qualifiée pour la phase de montée qui débutera en février. Enfin, l'équipe 3, dans son championnat de troisième division, fait ce qu'elle peut mais se fait plaisir sur le terrain et conserve un excellent d'état d'esprit. Espérons que la suite de la saison soit aussi bonne pour nos couleurs.

Précisons que cette année, l'AS VEBRET souffle ses trente bougies (1982-2012).

L'ensemble du club vous souhaite une bonne et heureuse année à tous et remercie tous les habitants et sponsors de la commune qui comme chaque année nous accueillent pour le passage des calendriers.

BONNE ANNEE 2013



*Equipe 1<sup>ère</sup> de l'AS VEBRET*  
Le Président Nicolas Pons

## CLUB LES BRUYÈRES DE VEBRET

Ses festivités pour le 2ème semestre 2012

- 28 juin 2012 - sortie avec Repas à St Cirq Lapopie
- 7 septembre 2012 - Concours de Belote avec succès
- 3 octobre 2012 sortie aventure Michelin et Panoramique des Dômes avec un repas à Coltines
- 14 octobre 2012 bak avec Ambiances Musette
- 28 novembre 2012 repas au Pont de Couchal
- 9 décembre 2012 bal avec Henri Guillaume
- 18 décembre 2012 sortie journée dinde de Noël et repas à Pontgibaud

Le club Les Bruyères de Vebret vous souhaite à tous de bonnes fêtes et fin d'année.

La Présidente

Mme LUDWICZAK

### NOTRE HISTOIRE

#### ***Chaume et chaumier***

*(Extraits de Canton de Saignes, Cantal N 176,  
ISBN 2-905554-18-5)*

Vers la fin des années 1990, l'association *étude du patrimoine auvergnat* éditait, dans le cadre d'un inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, un livre sur le Canton de Saignes. Celui-ci présente un état détaillé et très intéressant pour les habitants de ces communes des trésors historiques et humains et patrimoniaux à cette période.

Après une description géographique, géologique, et historique du canton, de nombreuses photographies montrent la richesses des paysages, de l'impact humain, des chefs-lieux et hameaux, des châteaux, des fermes, des croix et des églises,....

Vebret est souvent cité et montré. Voici des extraits relatant une architecture et un métier en voie de disparition : chaumier pour lequel M. Jean Chavialle avait fait une démonstration de pose.



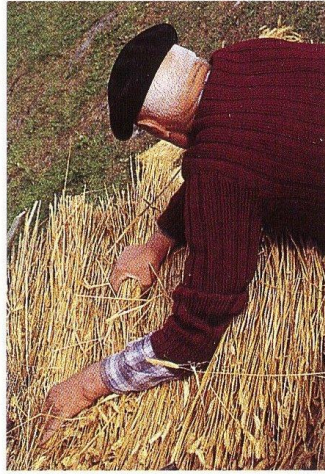
La Besseyre (Vebret) :  
grange-étable.

Ce bâtiment était en 1994 l'un des quatre derniers du canton couverts en chaume. La présence de la mousse et l'apparition des baguettes de bois fixant la paille indiquent la vétusté de la couverture. Bien entretenu, un toit de paille a une durée de vie de quinze à trente ans.

Le côté exposé au sud se dégrade plus rapidement car il subit un fort ensoleillement, les vents tempétueux et une succession plus importante de gel et de dégel.



a



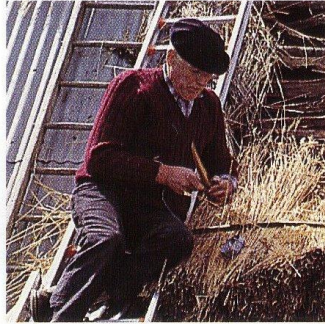
b



c



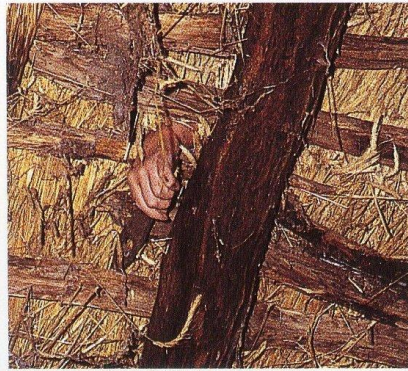
d



e



f



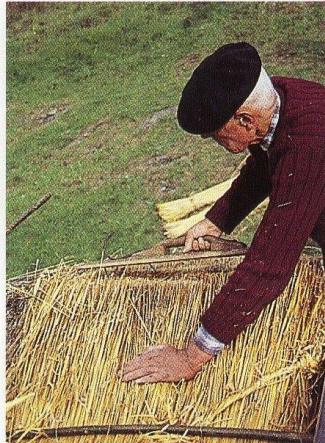
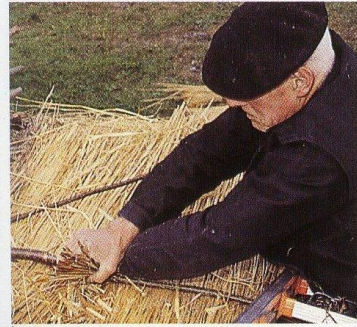
g



h



i



k



Montpigot (Vebret) : réfection d'une couverture en chaume.

Le chaumier - le cluzaire - a préparé son matériel : les clues, paille de seigle liée en gerbes (a), des baguettes de noisetier (c), l'agulha, grosse aiguille en bois (c), l'espagea, planchette en bois avec d'un côté une poignée et de l'autre des rainures horizontales à gorges obliques (f, l).

La couverture usagée a été préalablement enlevée. Sur le toit, le chaumier attrape des gerbes que lui fait passer un aide (a).

Il délie la paille et il l'étale régulièrement sur la charpente sur une largeur d'environ 70 cm (b, d). Il dispose une baguette de noisetier sur la paille ; cette baguette est en partie piquée dans le chaume déjà en place (d). Le chaumier enfle dans l'aiguille un lien de paille ou un fil de fer (e). Il plonge l'aiguille à travers la paille, au niveau de la baguette de noisetier, pour atteindre une latte de la charpente (f). En aveugle, il passe l'aiguille autour de la latte et il remonte le lien à la surface (g, h). Il retire le lien de l'aiguille et il fait un nœud autour de la baguette (i, j). Le rang de chaume est alors retenu par la baguette qui est fixée à la charpente par des liens ainsi posés (n, o). À l'aide de l'espagea, le chaumier régularise l'extrémité du rang de paille mis en place (k, l). Il lui donne une pente et un grain uniformes qui permettront un bon écoulement de l'eau (m). L'opération est recommencée de manière identique du bas du toit vers le haut. À chaque fois, un nouveau rang de paille couvre le précédent avec un léger décalage afin de suivre la pente. Chaque rang inférieur et la baguette qui le retient sont dissimulés par le rang supérieur. Ces superpositions successives donnent au chaume une épaisseur d'environ 40 cm. Arrivé au faite du toit, le chaumier commence une nouvelle bande de chaume à partir de la base. Ces bandes sont appelées **courjou** ; leur largeur correspond à la longueur d'un bras.



Ce bâtiment possède le dernier fargier du canton couvert en chaume. La couverture en paille de la croupe des granges-étables était un travail difficile car la forte pente de cette partie du toit, presque à la verticale, ne donnait pas une grande aisance au chaumier. Par contre, l'importance de la déclivité assurait un écoulement rapide de l'eau, donc une meilleure conservation de la paille.

Montpigot (Vebret) : grange-étable. (le chaume a disparu aujourd'hui)

## JEUX

**SUDOKU** : Grille35 proposée par Claude Bonnot de Champassis.

(Solution grille 34 du dernier bulletin)

	9			3				6
6			4	5			9	
4		7		6		1		
		3			5		4	
8	1		2			7		5
		5		7			1	
	6				8	9		
2				1				8
5		9	7				2	

1	3	5	7	9	2	4	8	6
2	6	7	3	4	8	5	1	9
4	8	9	1	6	5	3	2	7
6	5	1	2	3	7	8	9	4
8	7	2	9	5	4	6	3	1
3	9	4	6	8	1	2	7	5
5	4	3	8	1	9	7	6	2
7	1	6	4	2	3	9	5	8
9	2	8	5	7	6	1	4	3

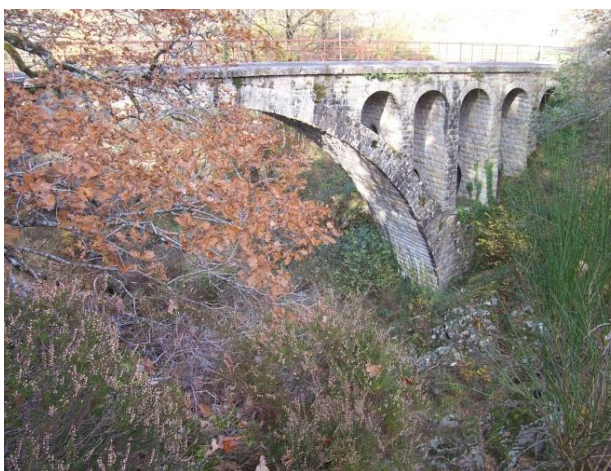
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<b>Horizontal :</b>										
I - Village dominant la Rhue	I									
II - Millepattes - Colère passée	II									
III - Sigle d'entreprise de verre industriel - Fleurissent autour des stabulations	III									
IV - Ville historique d'Iran - Métal gris-bleu	IV									
V - A faire après une bonne séance de gym	V									
VI - Ali s'y illustra - On marche sur sa plante	VI									
VII - A de fortes mâchoires - Saint du calendrier	VII									
VIII - Pas encore tarie	VIII									
IX - Connectés à l'ordinateur ils font vite tous les plans	IX									
X - Deuxième degré - Possessif	X									
<b>Vertical :</b>										
1 - Sumène ou Soulou - Médaille du premier										
2 - Petit singe										
3 - Boitillant										
4 - Pour remplir les ballons - Avancer un prétexte										
5 - Indique la matière - Interjection - Empreinte										
6 - Oncle dont beaucoup cherchent la protection - tête										
7 - Aneries										
8 - Eau des pharaons - Va avec le chrome - Connu										
9 - Va à petite allure - Fin de verbe										
10 - Agence de voyage - Hausse la note										

**Solution mots croisés grille n°34**

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<b>I</b>	L	A	S	A	L	V	I	N	I	E
<b>II</b>	A	M	E	N	U	I	S	E	N	T
<b>III</b>	C	O	C	A	G	N	E		A	A
<b>IV</b>	H	U	R	L	E		R	A		T
<b>V</b>	A	R	E		S	T	A	D	E	S
<b>VI</b>	M	E	T	S		A	N	O	N	
<b>VII</b>	P	U	A	N	T	S			T	A
<b>VIII</b>		S	I		I	S	O	L	E	R
<b>IX</b>	P	E	R	O	R	E		I	S	O
<b>X</b>	A	S	E	S		S	O	N		N

**Connaissance du patrimoine de Sumène  
Artense**

Où est situé ce pont ?



*C'est le pont qui enfambe la Rhue pour aller au Chambon (Commune d'Antignac)*





Si vous avez de 17 à 24 ans,

**NOUVEAU**

Si vous avez de **BAC (général, technologique, professionnel) à BAC + 3 :**

- ⊗ Bénéficiez de **Formations post-Bac rémunérées** (solde de départ à partir de 1 200€ net/ mois)
- ⊗ devenez **SOUS-OFFICIER (1000 postes/an)** dans une de ces spécialités (voir tableau ci-dessous)
- ⊗ avec **un BAC** (général, technologique ou professionnel), de 17 à **24 ans** devenez **PILOTE chasse, transport ou hélicoptère (60 postes)** (Sélection permanente)

**Le dépôt de dossier doit se faire, au minimum, 2 mois avant la date d'entrée en école**

SPÉCIALITÉS SOUS-OFFICIER	Entrée en école
Mécanicien avion : Vecteur	Fév-Mai-Août- Oct-Nov 2013
Avionique (électronicien avion)	Fév-Mai-Sept-Oct-Nov 2013
Armurier	Fév-Nov 2013
Mécanicien véhicules et matériels d'environnement	Mai-Août 2013
Pompier	Août 2013
Logisticien	Sept 2013
Intercepteur technique (échos radar) : Renseignement	Mai-Nov 2013
Interprète images : Renseignement	Juin-Nov 2013
Exploitant renseignement : Renseignement	Sept 2013
Intercepteur langues (anglais, arabe, slave,)	Oct-Déc 2013
Contrôleur de défense Aérienne - Contrôleur de circulation Aérienne	Juin 2013
Prévisionniste météorologue	Flux continu
Fusilier commando	Août 2013
Opérateur défense solaire	Août 2013
Chef de travaux dans le bâtiment	Juin 2013
Electricien opérationnel	Août-Sept 2013
Secrétaire, gestion ressource humaine- - Comptabilité	Octobre 2013- Nov 2013
Moniteur de sport	Nov 2013
Infirmier	2014
Spécialiste des systèmes et supports télécommunication	Fév-Mai 2013
Informaticien : administration et sécurité des systèmes	Fév-Mai 2013
Conception systèmes d'information	Flux continu
Electronicien radar et drone	Juin 2013

**Postulez dès maintenant** (même pour les futurs bacheliers en terminale) auprès du :

**Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées - Bureau Air**

**71 bd Berthelot- BP 190 - 63006 Clermont-Ferrand Cedex 01**

**Tél. : 04 73 16 18 93**

**Site : [www.air-touteunearmee.fr](http://www.air-touteunearmee.fr)**

**RECRUTEMENT URGENT**

Document non contractuel

Edition décembre 2012



# Important

## Aides pour les jeunes

Aurillac, le 10 Décembre 2012

Madame le Maire,

Dans le cadre du Plan d'Action Départemental pour les années 2012-2014, le Conseil Général du Cantal a retenu parmi ses priorités d'action la jeunesse (11-25 ans).

Depuis de nombreuses années déjà le Conseil Général conduit une politique active en direction de la jeunesse, mais il a souhaité aller plus loin en élargissant le dispositif « PassCantal » aux jeunes de 11 à 25 ans en mettant en place, entre autre, une aide au permis de conduire B à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2013.

Ce dispositif concernera tous les jeunes cantaliens de moins de 26 ans qui s'inscriront dans une auto-école du département après le 1<sup>er</sup> janvier 2013, ils bénéficieront tous d'une aide pouvant aller de 100 à 300 € en fonction de leurs revenus, s'ils sont fiscalement indépendant, ou des revenus de leurs parents, s'ils dépendent fiscalement d'eux.

Cette aide sera attribuée aux jeunes qui passeront leur permis en conduite accompagnée ou conduite « traditionnelle ». Le montant de l'aide pourra être doublé si le jeune est engagé en tant que Sapeur-Pompier Volontaire et l'aide sera automatiquement de 300 € si le jeune est fiscalement indépendant, seul et sans enfant.

Je vous remercie par avance de votre précieuse collaboration et vous prie de croire, Madame le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil Général

Vincent DESCOEUR

**Conseil Général du Cantal**

28 avenue Gambetta - 15015 AURILLAC Cedex  
Tél. 04 71 46 20 20 - Fax : 04 71 46 21 42  
[cantal.fr](http://cantal.fr)